

RAPPORT ANNUEL

2023-2024



*211, rue Henri-Bourassa
Maniwaki (Québec) J9E 1E4*

 : 819 449-7900

 : 819 449-7225

CADRE LÉGISLATIF (Loi sur l'Instruction Publique)

Articles 82 et 110.4 :

Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel qui dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités. Il en transmet une copie au centre de services scolaire.

Article 83 :

Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et rend compte de leur qualité.

Projet éducatif et plan de réussite

Il (le conseil d'établissement) rend public le projet éducatif et le plan de réussite de l'école.

Évaluation

Il (le conseil d'établissement) rend compte annuellement de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite.

Document

Un document expliquant le projet éducatif et faisant état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite est distribué aux parents et aux membres du personnel de l'école. Le conseil d'établissement veille à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible.

Articles 96.13 et 110.10 :

Le directeur de l'école (du centre) assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs.

Articles 96.24 et 110.13 :

Le directeur de l'école (du centre) assure l'administration du budget de l'école et en rend compte au conseil d'établissement.

Articles 457.6 :

Le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

THÈMES / RAPPORT ANNUEL

Information sur le fonctionnement du conseil d'établissement

- Le conseil d'établissement a été constitué lors de l'assemblée générale des parents tenue le 20 septembre 2023 de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Composition

- Le conseil d'établissement est composé de dix (10) membres répartis de la façon suivante :
 - Quatre (4) représentants des parents
 - Deux (2) représentants du personnel enseignant
 - Deux (2) représentants du personnel non enseignant
 - Deux (2) représentant de la communauté

	Titre et fonction	Fin du mandat
Tania Cousineau	Parent	2024-2025
Anne-Marie Crytes	Parent et présidente	2024-2025
Josée Danis	Parent	2024-2025
Sylvie Thibault	Parent	2024-2025
Ludovic St-Amour	Élève	2023-2024
Marie-Maude St-Amour	Élève	2023-2024
Louis Mercier	Enseignant	2023-2024
Alex Meunier	Enseignant	2023-2024
Mégane Lafrenière	Professionnelle	2023-2024
Philippe Laramée	Soutien	2023-2024
Réjean Daigle	Membre de la communauté	2023-2024
Vacant	Membre de la communauté	2023-2024
Claude Myre-Bisaillon	Agente de développement	-

Séances

- Lieu : Au local 230 de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau
- Date : Selon le calendrier établi par les membres en début d'année scolaire
- Heure : À 18 h

Date	Type de séance
27 septembre 2023	Assemblée générale des parents
25 octobre 2023	Séance ordinaire
29 novembre 2023	Séance ordinaire
14 février 2024	Séance ordinaire
24 avril 2024	Séance ordinaire
29 mai 2024	Séance ordinaire

Budget de fonctionnement du conseil d'établissement

- Le conseil d'établissement 2023-2024 bénéficiait d'un budget total de 1 505,86\$ composé comme suit :
 - 491,86 \$ représentant les surplus des années antérieures
 - 1 014,00\$ représentant l'allocation de fonctionnement pour l'année 2023-2024
- Le conseil d'établissement a effectué les dépenses suivantes :
 - Frais de déplacement et soupers

Bilan des activités du conseil d'établissement (art. 82)

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	29/11/2023 24/04/2024	Adopté (bilan) Adopté (Projet 2023-2027)	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	22/12/2023	Adopté	Résolution par Courriel
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	24/04/2024	Approuvé	
Approbation des règles de vie et du code vestimentaires 2024-2025	24/04/2024	Approuvé	
Approbation des contributions financières exigées	29/05/2024	Approuvé	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	29/05/2024	Approuvé	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	29/05/2024	Approuvé	
Adoption des règles d'éthique et des règles de régie interne	25/10/2024	Adopté	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde			Ne s'applique pas
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			Ne s'applique pas
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			Ne s'applique pas
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			Ne s'applique pas
Consultation sur les critères de sélection de la direction			Ne s'applique pas
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	29/11/2023 et 14/02/2024	Approuvé	
Transmission de documents à l'intention des parents			Ne s'applique pas
Directive ministérielle concernant l'utilisation du cellulaire	29/11/2023	Adopté	

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	14/02/2024	Approuvé	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	14/02/2024	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	25/10/2023	Approuvé	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	29/11/2023 24/04/2024	Approuvé Approuvé pour 2024-2025	
Consultation des parents	24/04/2024		Projet éducatif, Code vestimentaire
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	24/04/2024		
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	25/10/2023	Adopté	
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			Ne s'applique pas
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	25/10/2023	Approuvé	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)			
Adoption du budget annuel de l'établissement	04/09/2024	Adopté	
Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement	25/10/2023	Adopté	
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Présentation nouveau cours (préparation post-secondaire)	14/02/2024	Approuvé	

Le conseil d'établissement a également discuté de :

- Stratégies de valorisation des parents
- Formation des membres du CE
- Régime pédagogique
- Soirée de remise du bulletin
- Plan de rattrapage MEQ
- Modalités de choix de cours
- Persévérance scolaire
- Utilisation de la mesure alimentaire
- Comité de parents de la CSHBO
- Assurance et transport
- Voyage étudiant
- Cour d'école
- Calendrier scolaire (ajout d'une semaine de relâche en novembre)

Grille-matières (art. 86)

- La grille-matières respectait le temps minimum prescrit pour chacune des matières. Les enseignants ont été consultés en rencontre de niveau et en équipe-école.

En ce qui concerne les Pré-DEP, une demande de dérogation a été acheminée au MEQ par le CSS pour la validation du projet particulier.

Activités éducatives hors école ou en dehors des heures normales de classe (art. 87)

- Les Olympiades pour les élèves du CFER
- Activités récompenses en 1^{ère} secondaire
- Salon du livre à Gatineau en 1^{ère} secondaire, adaptation scolaire, 3^e secondaire
- Activité culturelle avec 4^e secondaire à Rouyn-Noranda
- Voyage à New York avec 5^e secondaire

Programme de services complémentaires et particuliers / Services éducatifs autres à des fins sociales, culturelles et sportives (art. 88 et 90)

- Encadrement pédagogique :
 - Récupération – Opti-Math – Stratégies de lecture – Stratégies d'études – Supervision académique – Salon de la réussite – Enseignement ressource- Plan de rattrapage – aide aux devoirs – Salon de l'emploi
- Encadrement personnel :
 - Présence éducative - Tutorat – Ateliers de gestion de l'anxiété, bienveillance, prévention de la toxicomanie – Ateliers d'organisation scolaire
- Encadrement social
 - Méritas – Conseil des élèves – Art et décoration – Promotion – Forces Avenir – Présence sportive (gymnases) – Présence Midi musique – Bibliothèque – Secondaire en spectacle
- Personnel des services complémentaires – En plus des tâches complémentaires assurées par les enseignants, les intervenants offrent des services aux élèves en :
 - Orthopédagogie
 - Psychoéducation
 - Travail social
 - Orientation scolaire

Utilisation des locaux (art. 93)

- CLSC - CRDO – Associations sportives – CJE – Mani-Jeunes

Remerciement spécial – Implication de la Fondation Jean-Claude Branchaud comme partenaire

La Cité étudiante de la Haute-Gatineau (CEHG) tient à remercier chaleureusement la Fondation Jean-Claude Branchaud pour leur implication de 20 000\$ dans le sport étudiant à la CEHG, plus précisément pour les équipes de football de la CEHG. Ce don a permis l'achat de casques et de renouveler l'équipement des joueurs de football des Mustangs de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Cette généreuse implication financière permet à plus de 50-60 élèves de pratiquer leur sport favori avec un équipement neuf et sécuritaire.

Nous tenons, encore une fois, à remercier profondément la fondation Jean-Claude Branchaud pour leur confiance et leur engagement dans la pratique du sport à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau. Cette implication permet de favoriser directement le développement de saines habitudes de vie, de développer le sentiment d'appartenance, de favoriser la persévérance scolaire, et de créer des moments inoubliables pour de nombreux jeunes sportifs(ves) de la Vallée-de-la-Gatineau.